

## Ventes aux enchères

### Conditions générales de vente de la Ville d'AMILLY

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toutes les enchères reçues sur le site WEBENCHERES de la Ville d'Amilly. Elles définissent les conditions de bonne utilisation du site d'enchères.

Les opérations effectuées sur le site WENENCHERES ne sont pas des enchères publiques au sens de l'article L.321-3 du code de Commerce.

En cliquant sur la case à cocher "J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Vente" au moment de l'inscription sur le site ou avant la saisie d'une enchère, **l'enchérisseur potentiel confirme et accepte toutes les dispositions de ces Conditions Générales.**

#### **1 - Définitions**

1.1 – La Ville d'Amilly est dénommée personne publique. Sa localité et son nom sont détaillés dans les conditions particulières d'utilisation.

1.2 – L'internaute qui visualise sur son écran les données mises à sa disposition par la personne publique sans procéder à son inscription sur le site est dénommé visiteur.

1.3 – L'internaute qui s'inscrit sur le site notamment dans le but de porter des offres d'achat sur les lots qu'il souhaite acquérir est dénommé enchérisseur.

1.4 – L'internaute, meilleur enchérisseur à la fin de la période d'enchères et qui a fait la meilleure proposition d'achat pour l'objet, est dénommé pollicitant.

#### **2 - Conditions d'inscription**

2.1 – Pour pouvoir utiliser WEBENCHERES, l'utilisateur doit être préalablement inscrit. L'inscription sur le site est gratuite. Pour accéder au formulaire d'inscription, l'acheteur potentiel doit cliquer sur la rubrique "S'INSCRIRE". Si son inscription est validée, il recevra sur sa boîte de messagerie un identifiant (ou login) et un mot de passe.

2.2 – L'enchérisseur est seul responsable de la validité des informations communiquées à la personne publique : numéro de téléphone, adresse physique et électronique,...

2.3 – L'enchérisseur peut modifier ses informations personnelles à tout moment en accédant à « mon compte ».

2.4 – **L'identifiant et le mot de passe transmis sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers.**

2.5 – **L'acheteur autorisé doit prendre toutes les mesures pour assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe.** Il est responsable des actes et agissements de toute

personne utilisant son compte, même à son insu. Il s'engage à signaler dans les plus brefs délais à la Ville d'Amilly toute utilisation frauduleuse de son compte, de son identifiant ou de son mot de passe.

2.6 – Une fois authentifié, l'utilisateur a la possibilité d'encherir. Dès lors, toute enchère enregistrée sur nos serveurs, passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides, sera réputée authentique et valable.

2.7 – Seules les personnes morales et personnes physiques disposant de la capacité juridique de contracter, sans limitation aucune, peuvent s'inscrire. **Les mineurs ne sont pas autorisés à s'inscrire.**

### **3 - Suspension ou clôture de l'inscription**

Sans exclure d'autres dispositions coercitives, la Ville d'Amilly se réserve la possibilité de mettre fin temporairement ou définitivement à l'inscription de l'utilisateur :

- ✓ si les informations communiquées lors de l'inscription ne correspondent pas à la réalité (adresse erronée, identité erronée....)
- ✓ s'il ne respecte pas tout ou partie des présentes conditions générales de vente,
- ✓ si les enchères qu'il réalise ne sont pas effectuées dans le but d'acheter un bien et s'avèrent être de nature à perturber le bon fonctionnement du site,
- ✓ s'il est vérifié que son identifiant et son mot de passe ont été transmis à des tiers.

### **4 – Accès aux enchères**

4.2 – L'accès aux enchères nécessite que le visiteur, préalablement inscrit, s'authentifie par la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe confidentiels.

4.2 – Toute offre d'achat enregistrée sur les serveurs du site d'achat en ligne passée par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe valides sera réputée authentique et valable.

### **5 - Gestion des enchères**

5.1 - **Retrait d'une annonce** : La Ville d'Amilly conserve, à tout moment, la possibilité de retirer un matériel mis en vente.

5.2 – **Décision de la personne publique** : La personne publique décide de la vacation des lots sur son site WEBENCHERES. La durée de vacation ainsi que l'heure de fin de dépôt des offres d'achat de chaque lot sont précisées dans les fiches détaillées des produits.

5.3 – **Heure** : L'heure prise en compte pour les délais relatifs aux offres d'achat est l'heure officielle du site WEBENCHERES de la personne publique. Elle correspond à l'heure des serveurs utilisés.

5.4 - **Information sur les produits** : Des informations supplémentaires sur les biens peuvent être obtenues en adressant un mail à la personne dont le nom est indiqué dans la page de présentation détaillée du produit. Des visites sur place peuvent être organisées, aux dates et heures qui seront fixées par les services de la Ville d'Amilly au moment de la mise en vente des biens. La personne publique n'est pas tenue d'assurer le suivi des questions relatives au fonctionnement du site.

5.5 - **Interruption du service** : En cas de problème technique, dûment constaté par l'hébergeur, qui rend impossible l'accès à une enchère à moins de 4 heures de sa clôture, la Ville d'Amilly se réserve le droit de prolonger la période d'enchère ou d'annuler l'enchère pour la relancer ultérieurement.

5.6 – **Offre d'achat** : L'offre d'achat est systématiquement égale ou supérieure à la mise à prix ou à l'offre d'achat actuelle annoncée sur la page de présentation détaillée de chaque objet plus un « pas d'enchère » déterminé par la personne publique.

5.7 – **Pas de l'enchère** : Le pas de l'enchère est déterminé automatiquement en fonction du montant de l'offre d'achat en cours.

5.8 – **Egalité** : Dans le cas où deux enchérisseurs portent la même offre d'achat, c'est la première qui est retenue. Le second enchérisseur sera averti du non enregistrement de son offre et pourra effectuer une nouvelle offre d'achat dans la durée de vacation du produit sur le site.

5.9 – **Mandat** : L'enchérisseur agit pour son propre compte et engage sa propre responsabilité indépendamment d'un mandat qu'il aurait pu conclure avec un tiers.

5.10 – **Confirmation de l'offre d'achat** : Toute offre d'achat doit être confirmée par un clic sur le bouton de confirmation car elle est susceptible d'engager la responsabilité de celui qui l'a posée (conformément à la législation pour la confiance dans l'économie numérique).

5.11 – **La personne publique doit agréer l'offre d'achat** : A la clôture de la période d'enchères pour un bien, les parties pourront alors conclure le contrat sur la base de ladite offre d'achat correspondant à l'enchère la plus élevée si la personne publique agréé cette offre d'achat, par décision du Maire ou délibération du Conseil Municipal si le prix de vente final dépasse 4 600 € (dans ce dernier cas, le délai peut être plus long).

La personne publique n'est cependant pas tenue de conclure le contrat, étant dans la période des pourparlers.

5.12 – **E mail de confirmation** : L'acheteur est informé par la personne publique via un email de confirmation statuant sur les lots remportés, les modalités de paiement et de retrait (voir conditions particulières d'utilisation pour plus de détails sur les modalités). Si ladite offre d'achat est acceptée par le vendeur, ni l'acheteur ni le vendeur ne peuvent se rétracter, sauf dans les cas prévus par la loi.

5.12 – **Libération de l'engagement** : En cas de sinistre ayant endommagé ou entraîné la destruction du bien, la personne publique peut être libérée de son engagement.

5.13 - **Retrait d'une enchère** : La Ville d'Amilly se réserve le droit de retirer, sans préavis et sans indemnité, toute offre considérée comme déraisonnable ou excessive.

## **6 – Droits et Obligations de l'utilisateur**

6.1 – Le simple fait de porter une offre d'achat et de la confirmer engage l'enchérisseur, avec toutes les conséquences juridiques afférentes

6.2 – A la clôture des enchères pour un bien, si l'offre de l'acheteur correspond à l'enchère la plus élevée, **la vente est réputée parfaite**, c'est-à-dire que l'acheteur doit acheter le bien à la Ville d'Amilly qui s'engage en retour à vendre le bien à l'acheteur, selon les Conditions Générales de Vente et conformément à la description qui est faite pour le bien.

La validation finale de l'offre d'achat est assimilée à la signature manuscrite visée à l'article 1341 du Code civil et vaut acceptation expresse de l'ensemble des opérations effectuées sur le site. A compter de la validation finale, la commande est considérée comme irrévocable et le prix de la commande est exigible.

6.3 – Ni l'acheteur, ni le vendeur ne peuvent se rétracter, sauf dans les cas prévus par la loi. Toutefois, la Ville d'Amilly sera libérée de son engagement en cas de sinistre ayant endommagé le matériel vendu ou entraîné sa destruction.

6.4 – En utilisant WEBENCHERES, l'utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action de nature à perturber le fonctionnement du site. Il accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier nos pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans notre consentement express préalable et écrit.

6.5 – L'utilisateur s'engage à respecter les lois, les règlements et normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de nos services, à l'enchérissement comme à l'achat.

6.6 – Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et gérer leur modification ou leur suppression (cf. point 9 ci-dessous).

## **7 - Modalités de paiement**

7.1 – Les montants sont exprimés en euros et les règlements sont effectués en euros.

7.2 – Les matériels d'occasion mis en vente ne sont pas soumis à TVA, sauf cas particuliers.

7.3 – Au terme de l'enchère, un courriel est adressé à l'acheteur pour lui signifier le numéro de référence attribué au bien acquis et lui demander de régler son achat dans un délai de 10 jours après la fin des enchères à la Trésorerie de Montargis Municipale - Centre des Finances Publiques - 33, rue des déportés et internés - BP731 - 45207 MONTARGIS CEDEX (ouverture au public du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00 sauf les mercredis après-midi et les vendredis après-midi)

Il devra se présenter **muni du courriel de confirmation et d'une pièce d'identité** ou transmettre, par courrier, son règlement accompagné d'une copie du courriel de confirmation.

7.4 – Les modalités de paiement possibles sont précisées ci-dessous. Aucune autre modalité de paiement que celles précitées n'est acceptée :

- **Espèces à la Trésorerie Municipale (montant < 300 € TTC).**

- **Chèque personnel à l'ordre du Trésor Public, accepté jusqu'à 1499,99 Euros,** dans une enveloppe comportant en haut à gauche la mention "Enchères Internet" ainsi que le numéro de référence du bien acquis

- **Chèque certifié à l'ordre du Trésor Public à partir de 1500 Euros**

- **Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif,** au maximum dans les trente jours après l'émission de la facture. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente. **Fournir le numéro de références du bien acquis et informer par adresse mail du virement effectué**

- **Carte bancaire au guichet de la Trésorerie Municipale**

7.5 – L'acheteur s'oblige à régler son achat, avant son retrait, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de ce courrier. Aucun paiement partiel ou fractionné ne sera accepté.

Pour les débiteurs publics (collectivités et administrations), le paiement pourra s'effectuer par virement ou mandat administratif, au maximum dans un délai de (30) trente jours après l'émission du titre de recette. Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, le bien sera remis à la vente. TRES IMPORTANT : l'acheteur devra indiquer les références du bien acquis comme libellé du virement et informer par mail du virement effectué. Un délai de 48h sera requis entre la réalisation du

virement bancaire et le retrait du bien. L'acheteur devra présenter un justificatif du virement bancaire à l'agent municipal auprès duquel il retirera le bien acheté.

Au-delà de ce délai, si le paiement n'a pas été effectué, la vente sera résolue de plein droit et le bien sera remis à la vente. Il sera alors demandé à l'acheteur des frais de délit représentant 30% de la vente.

## **8 - Retrait du bien et garantie**

8.1 – Le retrait du bien vendu est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra que lorsque le bien acheté aura été réglé. Le bien sera enlevé en l'état. L'acheteur devra s'assurer lui-même des moyens adéquats de chargement et de transport du bien. Aucune assistance technique ne sera fournie par la Ville d'Amilly pour la prise en charge du bien vendu.

8.2 – Les biens seront à retirer sous 15 jours après paiement aux dates et horaires imposées dans l'annonce et lieux convenus avec les services de la Ville d'Amilly.

**8.3 – L'acheteur devra se présenter avec le récépissé de paiement délivré par la Trésorerie, ou le justificatif du virement bancaire (pour les débiteurs publics), et le courriel de confirmation de la vente.**

8.4 – Les biens vendus ne bénéficient pas d'une garantie. Les biens vendus ne seront ni repris ni échangés. En outre, la Ville décline toutes responsabilités en cas de dysfonctionnements ou dommages liés à l'utilisation du bien acquis.

### **Mise en garde :**

**\* Si le bien acquis n'a pas été réglé conformément au prix de la vente dans le délai de dix (10) jours calendaires après la date de commande, le contrat sera résolu de plein droit et sans sommation préalable. Il sera alors demandé à l'acheteur des frais de délit représentant 30% de la vente.**

**\* Si le bien acquis n'a pas été enlevé aux dates et lieux convenus avec les services de la Ville d'Amilly, la Ville réclamera à l'acheteur du/des lot(s) un droit de garde d'un montant de 10 euros par lot acheté et par semaine débutée. Le lot sera tenu à disposition de l'acheteur pendant une durée maximum de 3 mois, à expiration de ce délai, la vente sera résolue de plein droit, sans sommation et sans remboursement du montant payé par l'acheteur. La collectivité pourra alors procéder à une nouvelle mise en vente de l'article.**

## **9 - Litiges**

9.1 – Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit français. En cas de difficultés pour l'application des présentes, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable.

9.2 – En cas de litige, les juridictions compétentes sont les juridictions du ressort d'Amilly.

## **10 - Modification des Conditions Générales de Vente**

10.1 – La Ville d'Amilly se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, en mettant en ligne une nouvelle version sur le site pendant une période de non mise en vente.

10.2 – Dans l'hypothèse où la Ville d'Amilly se trouverait dans l'obligation de modifier les Conditions Générales pendant une période d'enchères, elle préviendra par mail tous les enchérisseurs concernés.

## **11 - Mentions légales : la loi informatique et libertés**

11.1 – Les informations qui concernent les enchérisseurs potentiels sont destinées à la Ville d'Amilly.

11.2 – La Plate-forme WEBENCHERES de la Ville d'Amilly répond aux conditions posées par la norme simplifiée n° 48 relative à la gestion de fichiers de clients et de prospects (délibération de la CNIL n°2005-112 du 7 juin 2005).

Nous nous engageons à respecter les dispositions de la loi informatique et libertés (article 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978). En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer ce droit :

- ✓ modification ou rectification possible en ligne en cliquant sur la rubrique "Mon compte"
- ✓ suppression du compte : par la Ville d'Amilly à réception d'une lettre adressée à la Ville d'Amilly – Service Commande Publique - 3, rue de la Mairie – BP 909 – 45200 Amilly Cedex

11.3 – Les informations transmises par les enchérisseurs potentiels ne sont jamais vendues ou communiquées à des tiers. Elles sont exclusivement utilisées dans le cadre des nécessités des enchères que feront les potentiels acheteurs.

## **12 – Accès et atteintes**

12.1 – Tout visiteur ou enchérisseur s'engage à ne pas utiliser de logiciels, de procédés manuels pour copier les pages Internet dépendant des noms de domaine WEBENCHERES.fr ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans le consentement exprès préalable et écrit de la personne publique.

12.2 – Les descriptions et reproductions figurant sur le site sont la propriété de la personne publique et ne peuvent être reproduites dans un but commercial sans autorisation expresse de leur propriétaire ou de leurs ayant droits.

12.3 – Utilisateurs et enchérisseurs s'engagent à ne pas utiliser de dispositifs ou logiciels de toutes sortes afin de perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement du site.